



# RÈGLEMENT

## PARTICULIER SPORTIF

### du 38<sup>ème</sup> Rallye du TRIEVES

#### les 26 et 27 juillet 2024

#### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le mardi 11 Juin 2024
- Ouverture des engagements : le mardi 18 Juin 2024
- Clôture des engagements : le mardi 16 Juillet 2024
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 20 Juillet 2024
- retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des Sagnes de Mens. Puis le vendredi 26 juillet 2024 de 8h à 12h à la salle des Sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h30 à 18h et Vendredi 26 Juillet 2024 de 8h à 13h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 26 juillet 2024 de 9h00 à 14h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h15 à 14h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 26 Juillet à 9h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 26 juillet 2024 à 13h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 26 juillet 2024 à 14H45 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 26 Juillet 2024 à 15h00 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 26 Juillet 2024 à la Salle des Sagnes (Mens) . L'heure sera fixé à la convenance du directeur de course.
- Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture ( VHRS ) étape 1 vendredi 26 juillet 2024 à 16h20 salle des Sagnes à Mens
- PC : Salle des Sagnes à Mens
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.

- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 16h49
- Vérifications finales le Samedi 27 Juillet 2024 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des prix le : samedi 27 Juillet 2024 sur le podium ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 38 ème rallye automobile du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **lundi 29 avril 2024** sous le numéro **R20** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **321** en date du **lundi 29 avril 2024**

### Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

Permanence du Rallye : Salles des Sagnes de Mens du Vendredi 26 Juillet 2024 9h au Samedi 27 Juillet 2024 20h, Tél. astreinte : 0681848448

Site internet : [www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves](http://www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves)

### Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur	M. GIBILY Christian	Licence n°3302
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. VEYRET Emmanuel	Licence n°1316
Commissaires Sportifs	M. VAUTRAT Hervé et M. BOUIN Philippe	Licence n° 3259 Licence n°257704
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. BESANCON Monique	Licence n°9682
Directeur de Course	M. VERNET Daniel	Licence n°147321
Directeur de Course VHC	M. MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeur de Course adjoint	M. BELLET Franck Mme PICCHIONI Chantal	Licence n°43174 Licence n°181121



Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. FABRE Thierry M. VINCENT-GENOD Nathalie	Licence n°86560 Licence n°24887
Adjoints à la Dir. Course délégués aux ES 1-2-3-5	M. COLLOMB Pierre Alain	Licence n°153833
Adjoints à la Dir. Course délégués aux ES 4-6	M.VINCENT-GENOD Stéphane	Licence n°210885
Commissaire Technique responsable	M.DALPAOS Sylvie	Licence n°233751
Commissaires Techniques adjoints	M.SANDELION Georges M. FOARE Patrick	Licence n°245840 Licence n°3004
.. .. stagiaire	M. BACHASSE Benjamin	Licence n°207620
Commissaires Techniques adjoints vhc-vhrs-vmrs	M. BORDERON Loys	Licence n°183288
Médecin chef	M. LONGHI Jean Noël	
Chargés des relations avec les concurrents	M. MUGNIER Jocelyne M. AGIER Adrien	Licence n°23843 Licence n° 324027
.. .. stagiaire	Mme RAYOT Stéphanie	Licence n°255451
Juges de faits	M. CAPPELLETTI Olivier	Licence n°134399
Chronométrateurs	M. NAUD Florian M.CALAIS Dominique	Licence n°211738 Licence n°1712
Classement Speaker	CHRONO CONSULT GRENIER Martin	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes 2024 coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2024 et le challenge des rallye Patrice Montagnat 2024 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Patrice Montagnat **gratuite mais obligatoire** auprès de l'ASA)

### 1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves ([www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves](http://www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves)) à partir du vendredi 19 Juillet 2024 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h00 à 14h30** et les vérifications techniques **de 9h15 à 14h45**.

**Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **38ème rallye Automobile du Trièves** doit **remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) vous aurez le lien du site FFSA [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)**

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements ( par chèque ou VIRT ) + **copie des licences et permis**

**RIB Crédit mutuel** IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A  
à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens  
au plus tôt le **Mardi 18 Juin 2024** au plus tard le **Lundi 15 Juillet 2024**  
(cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés moderne est fixé à 115 voitures maximum.  
En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC (limité à 15) ; VMRS (limité à 10) et VHRS (limité à 10) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
  
- Pour les équipages féminins avec publicité facultative : 300 €
- Pour les équipages féminins sans publicité facultative : 600 €

**ATTENTION** prévoir 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- Un de 200 € à l'ordre de CHRONO CONSULT pour le chronométrage et géolocalisation.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 25 Juillet 2024. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du vendredi 26 Juillet 2024.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 25 Juillet 2024**.

Un **reclassement** sera effectué pour le départ de l'étape n°2 après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement**.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

**3.3.1.** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.



Pour la 2ème étape, un reclassement sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de **l'épreuve spéciale n°1 seulement.**

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : pilotes prioritaires par la FFSA rallye (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leur résultats précédents (limité à une dizaine environ)
- Série 5 : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, RGT/FRGT, Rally3, GT+, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupe ou trophées.

**Le rallye moderne partira 15 min après la dernière voiture VHC.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

**ATTENTION** des modifications ont été effectuées sur le parc d'assistance (voir plan infrastructures). La rue de la piscine ne sera plus une zone d'assistance.

L'assistance est autorisée uniquement dans les zones de parc d'assistance la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens, le parking du vercors (gde renault), le parking en tout venant à droite en montant et le parking collé au tennis au rond point de la rue de la piscine

**Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques.** Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.  
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St Jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.1.1. Rallye de doublure**

En doublure du rallye régional du Trièves 2024, il y aura :

- Un rallye historique réservé aux VHC ;
- Un rallye sportif de régularité VHRS ;
- Un rallye de régularité de véhicules modernes VMRS.

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **6.2.1P. Attention :**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à 3 maximum par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le **DIMANCHE 21 JUILLET 2024** de 8h30 à 18h, le **VENDREDI 26 JUILLET 2024** de 8h à 13h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P Départ**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Le départ du rallye modernes se fera en 4ème position après les VHC. (Vhrs en 1er, Vmrs en 2ème et VHC en 3ème)

### **7.5P EPREUVES SPECIALES**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué par la société CHRONO CONSULT (avec affichage des résultats sur leur site) au dixième de seconde.

**7.5.17.** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les classements par ES et général seront affichés sur le tableau situé sur la grande porte de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette et sur l'application Chrono consult.



## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch et classe. Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

**Pour les EQUIPAGES FEMININS :** Rappel du point 9.6. dans tous les rallyes, les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de **1er pilote** sur le bulletin d'engagement.

1 <sup>ère</sup>	280 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	140 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	90 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 27 JUILLET 2024,  
sur le podium 1/2 heure après l'arrivée de la dernière voiture  
au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.**



# RÈGLEMENT

## PARTICULIER SPORTIF

### du 6ème Rallye VHC

### du TRIEVES les 26 et 27 juillet 2024

#### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le mardi 11 Juin 2024
- Ouverture des engagements : le mardi 18 Juin 2024
- Clôture des engagements : le mardi 16 Juillet 2024
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 20 Juillet 2024
- retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des Sagnes de Mens. Puis le vendredi 26 juillet 2024 de 8h à 12h à la salle des Sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h30 à 18h et Vendredi 26 Juillet 2024 de 8h à 13h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 26 juillet 2024 de 9h00 à 14h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h15 à 14h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 26 Juillet à 9h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 26 juillet 2024 à 13h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 26 juillet 2024 à 14H45 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 26 Juillet 2024 à 15h00 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 26 Juillet 2024 à la Salle des Sagnes (Mens) . L'heure sera fixé à la convenance du directeur de course.
- Départ de la 1ère voiture ( VHRS ) étape 1 vendredi 26 juillet 2024 à 16h20 salle des Sagnes à Mens
- PC : Salle des Sagnes à Mens
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.



- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 16h49
- Vérifications finales le Samedi 27 Juillet 2024 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des prix le : samedi 27 Juillet 2024 sur le podium ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 6ème rallye automobile historique du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **lundi 29 avril 2024** sous le numéro **R20** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **321** en date du **lundi 29 avril 2024**

### **Comité d'Organisation - CORAT**

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varces

Téléphone : 0681848448

### **Organisateur technique**

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : ..... Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varces)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

IDENTIQUE au RALLYE MODERNE ( voir règlement moderne )

Directeur de Course VHC

M. MUSELLI Bruno

Licence n°2403

Commissaire Technique VH

M. BORDERON Loys

Licence n°183288

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **Rallye historique du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes vhc 2024 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2024 et le challenge VHC 2024 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuit** auprès de l'ASA)

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves ([www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves](http://www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves)) à partir du vendredi 19 Juillet 2024 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h00 à 14h15** et les vérifications techniques **de 9h15 à 14h30**.

**Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5ème rallye historique du Trièves doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) vous aurez le lien du site FFSA [www.ffa-inscriptions.org](http://www.ffa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements ( par chèque ou VIRT )  
**+ copie des licences et permis**

**RIB Crédit mutuel** IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A  
à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens  
au plus tôt le **Mardi 18 Juin 2024** au plus tard le **Lundi 15 Juillet 2024** (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 115) ; VHRS (limité à 10) ; et VMRS (limité à 10) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 25 Juillet 2024. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 26 Juillet 2024 inclus.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 25 Juillet 2024**.

**ATTENTION** prévoir 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- Un de 200 € à l'ordre de CHRONO CONSULT pour le chronométrage et géolocalisation.

### 3.3. ORDRE DE DEPART



**3.3.1.** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2ème étape, un **reclassement** sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de l'**épreuve spéciale n°1 seulement**.

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre réglementaire du standard FFSA. L'organisation se donne le droit de faire partir des pilotes prioritaires en fonction de leur résultats connus.

**Le rallye VHC partira 15 min après la dernière voiture du rallye VMRS.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 4.3P. ASSISTANCE

ATTENTION des modifications ont été effectuées sur le parc d'assistance (voir plan infrastructures). La rue de la piscine ne sera plus une zone d'assistance.

L'assistance est autorisée uniquement dans les zones de parc d'assistance, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens, le parking du vercors (gde renault), le parking en tout venant à droite en montant et le parking collé au tennis au rond point de la rue de la piscine.

**Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques.** Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.  
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St Jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.1.1. Rallye de doublure**

En doublure du rallye régional historique VHC du Trièves 2024, il y aura :

- Un rallye régional réservé aux véhicules modernes ;
- Un rallye sportif de régularité VHRS ;
- Un rallye sportif de régularité VMRS.

L'ordre de passage en amont du Rallye VHC sera le suivant :

- Rallye sportif historique de régularité VHRS

Rallye sportif moderne de régularité VMRS

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

##### **6.2.1P. Attention :**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le **DIMANCHE 21 JUILLET 2024** de 8h30 à 18h, le **VENDREDI 26 JUILLET 2024** de 8h à 12h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.1P Départ**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

#### **7.5P EPREUVES SPECIALES**

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué par la société CHRONO CONSULT (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

**7.5.17.** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les classements par ES et général seront affichés sur le mur de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette et sur l'application de CHRONO CONSULT.



## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Les prix en espèces sont interdits par le règlement standard des rallyes de VHC sportive, il n'y aura donc pas de dotation

- ⑩ Les 3 premiers du Scratch recevront une coupe

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 27 JUILLET 2024,  
sur le podium après l'arrivée de la dernière voiture moderne au parc  
fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.**



# RÈGLEMENT



## PARTICULIER SPORTIF RALLYES

# 3 ème rallye vhrs et 1er rallye VMRS du Trièves Les 26 et 27 juillet 2024

### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le mardi 11 Juin 2024
- Ouverture des engagements : le mardi 18 Juin 2024
- Clôture des engagements : le mardi 16 Juillet 2024
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 20 Juillet 2024
- retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des Sagnes de Mens. Puis le vendredi 26 juillet 2024 de 8h à 12h à la salle des Sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 21 Juillet 2024 de 8h30 à 18h et Vendredi 26 Juillet 2024 de 8h à 13h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 26 juillet 2024 de 9h00 à 14h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 26 Juillet 2024 de 9h15 à 14h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 26 Juillet à 9h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 26 juillet 2024 à 13h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 26 juillet 2024 à 14H45 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 26 Juillet 2024 à 15h00 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 26 Juillet 2024 à la Salle des Sagnes (Mens) . L'heure sera fixé à la convenance du directeur de course.
- Départ de la 1ère voiture ( VHRS ) étape 1 vendredi 26 juillet 2024 à 16h20 salle des Sagnes à Mens
- PC : Salle des Sagnes à Mens
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 16h49



- Vérifications finales le Samedi 27 Juillet 2024 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats du rallye une 1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des prix le : samedi 27 Juillet 2024 sur le podium 1/2 heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 2ème rallye automobile historique du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **lundi 29 avril 2024** sous le numéro **R20** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **321** en date du **lundi 29 avril 2024**

### Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès

Téléphone : 0681848448

### Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : ..... Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcès)

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

IDENTIQUE AU RALLYE MODERNE ( voir règlement moderne )

Commissaire Technique VH  
n°183288

M. BORDERON Loys

Licence

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye historique de régularité du Trièves compte pour la coupe de France des rallyes vhrs 2024 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2024 et le challenge VHRS 2024 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuite mais obligatoire** auprès de l'ASA)

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (www.asadauphinoise.com ), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves

([www.rallyedutrieves.wixsite.com/rallyedutrieves](http://www.rallyedutrieves.wixsite.com/rallyedutrieves)) à partir du vendredi 19 Juillet 2024 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 26 Juillet 2024 de 11h00 à 11h30** et les vérifications techniques **de 11h15 à 11h45**.

**Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.**

**1.3.1.** Tout équipage participant au rallye VHRS et VMRS doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA. Documents à présenter : selon les catégories – voir règles spécifiques.  
Il n'y aura pas de vérifications finales.

**1.3.2.P.** Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire valide original
- Certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo ) ( **pour les VHRS envoyer la copie du certificat avec l'engagement à l'ASA Dauphinoise** )
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité ou titre de participation.
- copies des licences et permis

**Pour les concurrents VMRS :**

En plus du permis de conduire et du certificat d'immatriculation il faudra présenter l'attestation d'assurance et la vignette du contrôle technique

**1.3.1.P.** Les équipages devront obligatoirement assister au briefing oral du Directeur de course le Vendredi 26 Juillet 2024 à 14h20 à la salle des fêtes des Sagnes de MENS. A cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

**2.1.P.** Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**



**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 3<sup>ème</sup> rallye historique ou au 1<sup>er</sup> rallye Moderne de régularité du Trièves doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) vous aurez le lien du site FFSA [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements ( par chèque ou VIRT ) + certificat d'immatriculation pour les VHRS et VMRS + **copie des licences et permis**

**RIB Crédit mutuel** IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A  
à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 7 rue de l'industrie 38320 Eybens  
au plus tôt le **Mardi 18 Juin 2024** au plus tard le **Lundi 15 Juillet 2024** (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum (10 pour les VHRS et 10 pour les VMRS).

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 115) et VHC (limité à 15) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 25 Juillet 2024. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 26 Juillet 2024 inclus.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 25 Juillet 2024**.

**ATTENTION** prévoir 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- Un de 200 € à l'ordre de CHRONO CONSULT pour le chronométrage et géolocalisation.

**3.1.4.P.** Le coût des titres de participation est fixé à 55 euros

## **3.2 : EQUIPAGES**

**3.2.1.P.** Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises :

- ICCR : Internationale Concurrent Conducteur Régularité
- NCCR : Nationale Concurrent Conducteur Régularité

Titres de participation admis : - TPRR(E) : Régional Régularité

**3.2.P.** Pour toute demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

**3.2.2.P.** Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un(e) copilote est de 16 ans.

**3.2.3.P.** Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Pilote et copilote seront libres de se répartir le temps de conduite ( sous réserve que leurs licences les y autorisent)

**3.2.6.P.** Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

**3.2.8.P.** Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les commissaires sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### **3.3.P. Ordre de départ :**

**3.3.1.P.** Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**3.3.2.P.** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives ( haute, moyenne et basse)

**3.3.3.P.** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

**3.3.4.P.** Les concurrents du rallye de régularité s'élanceront en première position avant le rallye VHC et a fortiori avant le rallye moderne (l'ordre des 4 rallyes se feront en 1er les vhrs, en 2ème le vmrs, en 3ème les vhc et en dernier le Moderne).

### **3.4.P. Equipement des équipages :**

Pour les 3 moyennes (haute, moyenne, et basse). Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent obligatoirement être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

**3.4.1.P.** Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le point STOP est accordée. Cette zone se ra délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone de casque.

**3.4.2.P.** Pendant toute la durée du rallye, tous les concurrents, pilotes, ouvreurs et officiels devront être obligatoirement titulaire et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité (copilote mineur).

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

### **4.1.P. Voitures autorisées :**

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :  Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

Audi Sport Quattro S1 Homologation N° B-264  Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N° B-277  Citroën BX 4TC Homologation N° B-279  Ford RS 200 Homologation N° B-280  Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275  Lancia Delta S4 Homologation N° B-276  Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262 -



□ Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996. □ Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Les voitures de type « cabriolet » sont interdites en moyenne haute. Elles sont autorisées en moyenne intermédiaire, modérée ou basse et doivent être capotées pendant l'intégralité de l'épreuve. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

#### **4.2.1. PNEUMATIQUES**

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le fabricant. Le retailage des pneumatiques est interdit. À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximum.

#### **4.2.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE**

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures. En aucun cas, les organisateurs ne peuvent obliger les concurrents, même ceux ayant choisi la moyenne haute, à être équipés ni de siège baquet, ni de harnais, ni d'arceau.

#### **4.2.3. EQUIPEMENT ELECTRONIQUE**

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser dans le règlement particulier).

**4.2.4. PHARES** L'ajout de phares additionnels est autorisé et être strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture. Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors selon le nombre d'engagés (voir plan infrastructures).

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

### **5.2P PUBLICITE**

Conforme au règlement particulier du rallye moderne ( voir règlement moderne)

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye VHRS du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.  
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les zones de régularité sont :

ZR1 et ZR2 : St jean d'hérans 5,19 kms

ZR3 et ZR5 : Montvallon 9,44kms

ZR4 et ZR6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes en ce qui concerne les jours, durée, nombre de passages, véhicules et équipements. Si un ou plusieurs rallye(s) de régularité (VHRS et/ou VMRS), est (sont) inscrit(s) en doublure d'un rallye, les reconnaissances pour les concurrents de ladite (desdites) doublure(s) ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).

**En outre, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).**

Dans le but de réduire les nuisances et dans la mesure du possible les reconnaissances sont déconseillées.

#### 6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**Le DIMANCHE 21 JUILLET 2024 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30, le VENDREDI 26 JUILLET 2024 de 8h à 11h30**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA. **Il en va de la sauvegarde de l'épreuve ! Nous comptons sur votre sportivité et votre sens des responsabilités !**

#### 6.2.4.P. CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### 6.2.7.P. PENALITES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



### **6.3. CARNET DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.3.1.** Au départ du rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre 2 contrôles horaires. Ce carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de la section et remplacé au départ de la section suivante par un nouveau carnet. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle.

**6.3.2.** Le carnet de contrôle devra être disponible à toute demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé.

**6.3.3.** À moins d'être approuvée par un Commissaire responsable, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera l'exclusion.

**6.3.4.** La non-remise du carnet de contrôle à chaque contrôle horaire ou de passage, regroupement ou à l'arrivée, sera pénalisé et pourra aller jusqu'à l'exclusion

**6.3.5.** Les fiches des zones de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle et sont soumises aux pénalités prévues ci-dessus.

**6.3.6.** La présentation du carnet de contrôle aux différents contrôles et l'exactitude des inscriptions demeurent sous l'entière responsabilité de l'équipage.

**6.3.7.** Il appartient donc à ce dernier de présenter en temps voulu son carnet de contrôle au Commissaire responsable et de vérifier que l'inscription du temps est faite correctement. **6.3.8.** Seul le Commissaire en poste sera autorisé à inscrire l'heure sur le carnet de contrôle manuellement ou au moyen d'un appareil à imprimante.

**6.3.9.** Toute divergence entre les inscriptions de temps portées, d'une part sur le carnet de contrôle de l'équipage et d'autre part sur les documents officiels du rallye, fera l'objet d'une enquête des Commissaires Sportifs qui jugeront en dernier ressort.

### **6.4.P. CIRCULATION**

**6.4.1.** Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 min

3ème infraction : une exclusion

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*L'ordre des rallyes sera : VHRS - VMRS - VHC - MODERNES*

### **7.1P Départ**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### **7.2.P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.1.P.** Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

**7.2.2.P.** Le commencement de la zone de contrôle est indiqué par un panneau avertisseur à fond jaune. A une distance d'environ 25m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un panneau identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, 50 m plus loin environ, est indiquée par un panneau identique à fond beige avec trois barres noires transversales (les distances peuvent être réduites pour les parcs d'assistance). Les lignes d'arrivée et toute ligne de



chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées. Une zone de contrôle (point stop) sera établie à une distance maximale de 200 à 500 m environ après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de cette zone de régularité. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

**7.2.3.P.** Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier panneau final beige à 3 barres transversales) est considéré comme « parc fermé ».

**7.2.4.P.** La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire aux opérations de contrôle.

**7.2.5.P.** Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion :

- De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye
- De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.

**7.2.6.P.** L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.

**7.2.7.P.** Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

**7.3.5.P.** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

**7.3.11.P.** Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la direction de course à raison de :

- Pour retard : moins 10 secondes par minute
- Pour avance : moins 60 secondes par minute

## **7.5P ZONES DE REGULARITE(ZR)**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.*

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse. La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes. Les organisateurs qui le souhaitent pourront prévoir une 4ème moyenne : modérée (qui se situera entre la moyenne intermédiaire et la moyenne basse).

**Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives le vendredi 26 juillet 2024.**

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h. Prévoir une zone d'étalonnage d'un minimum de 3 km ou plus, sur le parcours de liaison entre le podium et la première zone de régularité en évitant les giratoires si possible. Si possible au début et à la fin de la zone d'étalonnage prévoir un endroit pour stationner un véhicule sans gêner la circulation. Les zones de régularité doivent être mesurées avec précision (ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible).

Une notice d'installation des boîtiers sera remise aux concurrents. Ils devront respecter impérativement ces instructions (branchement sur allume cigare interdit) Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve (voyants allumés)

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité. Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant le 2 kilomètres. La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.



En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

#### **Changement de moyenne sur une zone de régularité :**

Selon le profil et les dénivelés de la zone de régularité, il est préconisé, voire recommandé, de changer une ou plusieurs fois la moyenne. (Voir tableau pour exemple ci-joint) Pour les zones de régularité s'effectuant de nuit, descendre la moyenne.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

**Exemple :** Moyenne définie 60 km/h Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire) Temps idéal : 10mn. a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité. b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

#### **7.5.4.P. Zone de régularité non effectuée**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (soit 30 minutes) additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.5.16.P. Interruption d'une zone de régularité**

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le directeur de course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

**7.5.17.** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

**7.6. PARC FERME** Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier. **Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Aucune réclamation ne sera admise.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.*

Il sera établi un classement général VHRS pour chaque moyenne et un classement général pour les catégories LTRS/LPRS confondus.

Si 2 concurrents arrivent ex-æquo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise ou le laissé passer qui à la date de la 1ère mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-æquo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.

Les classements par ES et général seront affichés sur le mur de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette et sur l'application CHRONO CONSULT.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS.*

Les 3 premiers de chaque moyenne en VHRS et en VMRS recevront une coupe.

Les prix en espèces sont interdits par le règlement standard des rallyes de régularité sportive, il n'y aura donc pas de dotation

**Les remises de coupe se dérouleront le SAMEDI 27 JUILLET 2024,  
à l'arrivée des voitures au parc fermé  
à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.**